

somme de 23,000 fr. environ, cachée dans la doublure de son pantalon. Le voleur a été, bien entendu, maintenu en état d'arrestation, et l'autorité supérieure a été immédiatement informée de cette nouvelle preuve de l'habileté et du zèle de la police d'Arras.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

Nouvelles & Faits divers.

— Il y a deux ans qu'un certain Jacques X... de la commune d'Auchy-lez-la-Bassée rentrait chez lui tout hors d'haleine, pâle, défait, tremblant, disant qu'il venait de faire rencontre sur la route de Vermelles d'un personnage étrange qui était entouré de feu, qui dansait, changeait subitement de forme, disparaissait un instant pour reparaitre bientôt après, et qui accompagnait toutes ses métamorphoses d'un bruit vraiment effrayant.

Enfin, suivant le récit du pauvre Jacques, ce devait être le diable en personne ou quelqu'un de ses suppôts. Les moins superstitieux se moquaient tant et si bien du narrateur, malgré l'effroi qu'il ressentait encore en racontant son étrange rencontre, que Jacques n'osa plus en parler. On n'y pensait donc plus quand, la semaine dernière, un autre habitant de la même commune, un cultivateur, qui, lui aussi, avait suivi le soir la route de Vermelles, rentra chez lui, couvert de sueur, pâle, défait, se soutenant à peine. Quand il put parler, il raconta qu'il venait de rencontrer sur cette maudite route un monstre tellement hideux que ses chevaux eux-mêmes en furent épouvantés au point d'avoir les jambes paralysées par le tremblement dont ils furent pris.

Ce monstre tournait autour du chariot avec une effrayante vivacité. — Que penser de l'aventure? Le cultivateur était-il sous l'empire d'un cauchemar? Le monstre était-il seulement dans son imagination? ou bien un mauvais farceur a-t-il joué ce vilain tour? On n'en sait rien; mais ce qui paraît bien constant c'est que le pauvre homme a mis trois heures pour parcourir avec ses chevaux deux kilomètres.

Il est bon de dire, pour expliquer un peu le fait, que le village d'Auchy est un des plus superstitieux qui se puissent voir. Toutes les sottises, comme treize à table, les couteaux en croix, une salière renversée, une étoile à queue, etc., sont pour les bonnes gens de la commune des pronostics de malheur. Les jeunes gens éclairés et plus religieux que leurs devanciers sont les seuls qui rient de ces stupides croyances.

S'il survient quelque explication de la rencontre du prétendu monstre, nous en donnerons connaissance à nos lecteurs.

— On lit dans le *Moniteur du Loiret* :

« Un drame intime, qui a failli amener la destruction de toute une famille, a jeté depuis hier soir une vive émotion dans notre ville.

« Tout le monde connaît le magasin de fleurs établi dans la rue d'Escures par les époux Brunet, jardiniers à Saint-Marc. Hier, vers deux heures, une personne de leur famille, venant à ce magasin, fut étonnée de le voir fermé. Elle se rendit en toute hâte au domicile de Saint-Marc, dont les portes et les fenêtres étaient également closes. Pleine d'inquiétude, elle pénétra en tremblant dans l'intérieur, en ouvrant la petite porte d'une serre que connaissaient les intimes de la maison.

« Là, un saisissant spectacle s'offrit à sa vue. Brunet et sa femme étaient étendus sans mouvement sur un lit, ayant à leur côté leur seconde fille, âgée de douze ans. Sur le carreau, le chien

gisait sans vie, et au milieu de la chambre étaient trois caisses remplies de braise consumée.

« Sans perdre le sang-froid en présence de ce tableau, la personne dont il s'agit ouvrit précipitamment les fenêtres pour dissiper les gaz asphyxiants qui remplissaient cette demeure et accourut à Orléans chercher un médecin.

« M. le docteur Charpignon se rendit sur les lieux sans perdre un instant. A son arrivée, la jeune fille de douze ans était morte. On suppose que, couchée au bord même du lit, et se trouvant la plus rapprochée par conséquent des réchauds, elle en avait plus fortement aspiré les exhalaisons mortelles. Sa constitution, moins robuste que celle de ses parents, l'avait aussi, sans doute, empêchée de résister aussi longtemps qu'eux à l'effet du gaz carbonique.

« Quant aux époux Brunet, c'est à peine s'ils donnaient encore signe de vie. A l'aide de plusieurs voisins et grâce à d'énergiques frictions administrées sans relâche et à des soins multipliés, on put enfin, vers neuf heures du soir, rappeler un peu de vie chez le mari d'abord, dont la santé vigoureuse avait lutté contre la mort, et avec plus de peine chez la femme.

« Ceux qui connaissent la maison des époux Brunet ne comprennent pas comment ils n'ont pas été complètement asphyxiés en quelques heures. Elle se compose d'un rez-de-chaussée qui ne contient que deux chambres fort basses, suivies d'une serre exposée au midi. On doit étouffer pendant l'été dans cette étroite habitation. Qu'on se figure trois caisses de braise dans ces chambres soigneusement calfeutrées, et on se demandera comment les trois malheureux n'étaient pas morts longtemps avant l'arrivée du médecin.

« M. le procureur impérial arriva sur les lieux à onze heures du soir, et, après avoir constaté les faits, fit transporter les malades à l'Hôtel-Dieu. Un sergent-de-ville fut commis pendant la nuit à la garde de la maison.

« Ce matin, M. le juge d'instruction s'est à son tour rendu sur les lieux et a commencé une information.

« L'état des époux Brunet s'est, nous dit-on, sensiblement amélioré depuis ce matin.

« Maintenant, quelles sont les causes qui ont pu pousser ces deux malheureux à attenter à leur vie et à donner la mort à celui de leurs enfants qui se trouvait en ce moment avec eux? — Il circule à ce sujet bien des versions, mais trop délicates pour que nous puissions les rapporter ici.

« Au surplus on parle d'une lettre laissée par Brunet sur la cheminée de sa chambre et qui est entre les mains de la justice.

« Nous ne voulons rien dire de plus aujourd'hui sur ce triste drame, qui a vivement affligé l'opinion publique, sinon que tous les esprits et toutes les âmes honnêtes ne sauraient voir sans une peine profonde et une légitime inquiétude cette maladie du suicide se multiplier de toutes parts comme une épidémie. Il y a là un sujet de graves réflexions que nous nous bornons à signaler. »

— M. Houdaille, procureur impérial à la Châtre (Indre), s'est volontairement asphyxié dimanche dernier.

(*Moniteur de l'Indre*).

— Voici sur l'arrestation du fameux Lemaire des renseignements puisés à bonne source :

Le *Mémorial* d'Amiens nous apprend que c'est à la brigade de Rosières, qui avait une revanche à prendre, qu'on doit l'importante capture de Lemaire.

Les renseignements que nous avons recueillis sur cet événement sont d'une rigoureuse exactitude; nos lecteurs nous sauront gré de les leur communiquer.

Depuis quelques jours, l'autorité compétente avait été informée que l'assassin était retourné à Vrély et qu'il s'y tenait caché. Hier, dans la matinée, le lieutenant de la brigade de Rosières reçut avis que Lemaire s'était réfugié dans une grange située dans cette commune sur la route de Caix, et isolée du reste des habitations. Les indications, très-précises cette fois, semblaient provenir de bonne source. Les gendarmes partirent aussitôt pour Vrély, en prenant par la plaine; ils se divisèrent, de manière à pouvoir, en se rapprochant isolément, cerner la grange et ôter à l'assassin la possibilité de s'enfuir sans être aperçu. En même temps, ils firent avancer vers la même direction, mais par une route de traverse, la voiture du convoi Seret, qu'ils avaient requise, et devait servir, en cas d'arrestation, à transporter le prisonnier. Après avoir battu la campagne en se resserrant insensiblement, les gendarmes arrivèrent presque en même temps que la voiture devant le lieu désigné.

Il était midi précis. Ils pénétrèrent dans l'intérieur, et commencèrent, la baïonnette en avant, des fouilles minutieuses, dans des tas de paille et de foin amoncelés sur le sol. Les perquisitions se poursuivaient depuis quelques instants sans résultat, quand le gendarme Corbi aperçut un trou assez large pratiqué au milieu de quelques bottes de paille. Il se pencha et crut reconnaître dans le fond une ombre vague et immobile. Sans hésiter, il se précipita dans ce gouffre qui n'était certes pas sans présenter quelque danger latent, et tombe juste, à pieds joints, sur un individu accroupi. C'était Lemaire.

Toute tentative d'évasion était impossible; les six gendarmes, isolés dans la chambre et à l'extérieur, étaient déjà accourus en aide à leur camarade, et le bandit, solidement appréhendé au corps et par les quatre membres, n'avait plus l'usage du moindre de ses mouvements. Il dut se résigner à se laisser conduire.

En un clin-d'œil, Lemaire fut garrotté avec un luxe de chaînes inouï, mais que ne justifiait que trop sa force et son habileté éprouvées.

Il était vêtu d'un pantalon brun, d'une blouse bleue, et d'une casquette de drap noir foncé. Les gendarmes fouillèrent scrupuleusement toutes ses poches et les doublures de ses vêtements, ils y trouvèrent un foulard de soie, une somme de trois francs et deux petites scies en acier, destinées à couper le fer. L'assassin n'avait pas d'armes sur lui, et on ignore s'il n'en avait pas caché dans la paille de son gîte.

Au moment de porter le prisonnier dans la voiture qui l'attendait au dehors, le gendarme Corbi remarqua que Lemaire tenait une de ses mains obstinément fermée; il lui ordonna de l'ouvrir; le prisonnier s'y refusa, prétendant que ce qu'il gardait si opiniâtrement n'importait pas à la justice, et qu'il le désirait qu'on le lui laissât. Néanmoins il dut céder et livrer les objets qu'il dérobait aux dernières recherches. C'était une bague et une mèche de cheveux! On présume que l'une et l'autre avaient été données en souvenir à l'assassin par une femme avec laquelle il a été en rapport pendant sa détention à la prison de Montdidier.

Nous avons dit que Lemaire s'était laissé saisir sans résistance, nous pourrions ajouter que son énergie habituelle lui a fait défaut dans cette grave circonstance. — Quand on l'a retiré de la paille, il a visiblement pâli, ses jambes ont failli et il s'est affaissé sur lui-même.

Il était midi un quart environ quand l'assassin

a été hissé sur la voiture, qui s'est mise en route pour Rosières, escortée par toute la brigade.

Chemin faisant, Lemaire s'est remis peu à peu de sa première émotion; il a répondu avec netteté aux diverses questions qu'on lui adressait, et a même raconté, dans les détails les plus minutieux, son évasion de la maison d'arrêt de Montdidier. Il s'est échappé, a-t-il dit, par la porte de sa cellule. Le verrou d'en haut seul était fermé à la clef; il a passé la main par le guichet, et, à l'aide d'un fil de fer formant le crochet, il a ouvert la serrure. Quant au verrou d'en bas qui n'était que poussé, il s'est servi de son mouchoir, enroulé en corde, pour le tirer. Une fois hors de son cabanon, il a pris ses chaînes des pieds dans ses mains, et s'est dirigé, à pas de loup et sans souliers, vers la porte extérieure; il a dû passer à un mètre environ de la loge du gardien; la clef était en dehors, il en a profité et a gagné les champs. Arrivé au bois du Forestel, il a rongé ses menottes avec ses dents, et s'en est débarrassé après un travail d'une horrible difficulté.

Lemaire est entré ensuite dans le récit très-circostancié de ses nombreuses pérégrinations dans l'arrondissement de Montdidier. Il a expliqué comment il s'était échappé des mains d'un des gendarmes qui l'avaient arrêté à Vermandovillers, dans la soirée du 11 mars; par un coup de tête et de pied très-vigoureux lancés dans la poitrine et les jambes de son gardien, il l'avait renversé dans un fossé, et, tirant avec force sur ses menottes, l'avait contraint à lâcher prise. Le choc avait été si violent qu'il en avait eu le poignet meurtri et disloqué. Quant au gendarme, victime de cet audacieux tour de main, nous savons qu'il a été blessé, et qu'à l'heure qu'il est, il ne peut pas encore faire usage du pouce de la main droite.

Après sa délivrance, Lemaire s'est hâté de se débarrasser de ses menottes qu'il a laissées dans un bois de Lihons-en-Santerre. Comme la lutte l'avait mis en appétit, il est allé se restaurer, vers huit heures, dans une auberge de Foucaucourt. Quelques jours plus tard, il s'est avancé jusqu'à Lamotte-en-Santerre, à cinq lieues d'Amiens, et est allé demander l'hospitalité à un sieur Bontemps, dont il avait été jadis sur le point d'épouser la fille. Bontemps l'a accueilli, hébergé et couché.

Ce détail, que nous connaissons déjà, est tout à fait exact; nous pouvons ajouter que depuis, Bontemps a été arrêté, et qu'il est aujourd'hui détenu en prison.

En quittant Lamotte-en-Santerre, Lemaire était retourné à Vrély; il déclare qu'il voyageait jour et nuit, mais l'œil au guet et prêt à tirer parti, en cas de besoin, de sa parfaite connaissance des localités qu'il traversait. Sur la question qu'on lui a faite pour quelle raison il était revenu dans sa commune où il pouvait être l'objet de dénonciations quotidiennes, il a répondu: « Je suis allé à Vrély, parce que j'espérais qu'il me serait possible de me procurer un passeport, et j'allais y réussir; deux jours plus tard et vous ne m'auriez jamais pris, je passais à l'étranger. » On lui a demandé quel accueil lui faisaient ses parents. « Mon père, a-t-il dit, m'a conseillé d'en finir avec la vie, et de boire à cet effet quelques litres d'alcool; moi, j'ai refusé, parce que j'espère n'en avoir que pour les travaux forcés à perpétuité. Il y en a dans la bande qui sont plus coupables que moi. » Lemaire n'a pas fait toutefois de dénonciations.

La nouvelle de l'arrestation de Lemaire était connue à Rosières avant l'arrivée du prisonnier, aussi la foule était-elle considérable devant la caserne de gendarmerie où une halte devait être faite.

trois ans, quand Couronne sera mariée.

— J'attendrai, ma tante. Promets-moi seulement de ne pas fiancer Héva à un autre.

— Je consulterai mon mari.

— Ce serait la première fois.

Cette conversation fut interrompue par Héva, qui entra brusquement en se plaignant de l'absence de Couronne, qui passait sa journée chez madame Sommer.

— Je voudrais savoir, dit-elle, quel peut être l'attrait que cette Française exerce sur ma sœur.

— Je vais te le dire, répondit la mère qui trouvait du plaisir à humilier Héva devant son adorateur. Couronne ne croit jamais être trop belle et trop savante. Madame Sommer lui parle en français. Tu ferais bien mieux d'imiter ta sœur, car tu ne sais rien de rien.

— Ah bah! interrompit Léon. A Nancy, on parle un meilleur français qu'à Bordeaux; et, comme j'en viens, je ne demande pas mieux que de donner des leçons à ma belle cousine.

Et, comme madame Riche avait fait un signe de désapprobation à cette exclamation, le jeune homme ajouta :

— Bien entendu, ma tante, quand Héva sera ma femme.

Cette parole gonfla d'orgueil la jeune étourdie.

Elle comprit qu'il avait été question d'elle, et que son riche cousin la préférerait à sa sœur aînée.

— Va-t-en! s'écria la mère. Ce sont là des paroles en l'air.

Héva s'en alla, mais non sans avoir guetté un regard amoureux de Léon. Puis elle s'enfuit dans sa chambre pour savourer sa victoire.

Mais, avant de poursuivre cette histoire, il

faut que, malgré moi — car je déteste les descriptions topographiques — je donne au lecteur une idée de la maison de madame Riche. Le site de cette habitation et sa distribution intérieure ont une certaine influence sur les événements que je vais raconter.

III.

La maison qu'habitait madame Riche s'appelait le petit château, parce qu'avant la Révolution elle appartenait au seigneur de l'endroit. Cette maison n'avait absolument rien de seigneurial, sinon qu'elle était bâtie sur la crête d'un coteau, et que de ses fenêtres on avait la vue sur une vaste plaine de prairies et de champs de colza, bornée, à l'extrémité, par un bois de hêtres et de chênes, et sillonnée de petites rivières.

Comme toutes les maisons du village, le petit château n'avait qu'un étage; mais il se distinguait par sa toiture hollandaise, pointue, escarpée par les quatre faces, entrecoupée de petites fenêtres mansardées. M. Riche l'avait fait couvrir à neuf avec des tuiles et des bardes, et sur la façade principale on lisait la date de 1840 chiffrée avec des tuiles de couleur.

Les chambres du rez-de-chaussée se distinguaient par la hauteur du plafond et par deux architraves lambrissées. Comme dans toutes les maisons de l'Alsace, il y avait à l'entrée un vestibule carré. En face se trouvait la cuisine, et, à droite et à gauche, deux portes conduisant à deux pièces carrées et planchées.

Le premier étage avait la même distribution. Seulement, à la place de la cuisine, il y avait un grenier assez spacieux, servant de séchoir, de magasin de bois, et flanqué des deux côtés

de plusieurs bahuts et armoires à farine, à linge et autres provisions de bouche. De ce grenier on voyait toute la nappe émaillée de la campagne. C'était la plus belle pièce du petit château.

M. et madame Riche couchaient dans l'alcôve de la pièce à droite du rez-de-chaussée, où se trouvaient deux lits allemands. Cette alcôve était séparée de la chambre par une cloison en bois de sapin, avec une corniche et deux portières en étoffe de perse. Couronne et Héva couchaient dans la chambre à gauche. Le jeune fils Riche occupait, au premier, la pièce à gauche. La pièce d'honneur, à droite, au premier, s'appelait la chambre des fiancés, parce que, d'ordinaire, les fiancés des demoiselles Riche y logeaient quand ils venaient faire visite à leurs beaux-parents.

Toutes les pièces étaient meublées à la paysanne : un bahut, une table, une commode, un poêle et quatre chaises de bois. Mais dans la chambre des fiancés on trouvait un luxe d'ameublement, un certain reflet de la fortune de M. Riche. Non-seulement il y avait un lit à la française avec un couvre-pied de soie piquée et un édredon, mais encore un canapé, un poêle de faïence cerclé de cuivre, une glace vénitienne achetée dans une vente à Haguenau, une table de nuit en acajou, et, à la place de la commode, un bureau avec des tiroirs secrets, qu'on appelle *secrétaires* en Alsace. Couronne avait mis tous ses soins à bien entretenir cette chambre; elle lavait le parquet de sapin au moins une fois par semaine, et le saupoudrait d'un sable fin et couleur d'or qu'elle faisait chercher dans une carrière assez loin du village; les rideaux des fenêtres étaient d'une blancheur irréprochable, et les meubles bien frottés et

bien reluisants.

Souvent au lieu de se promener le samedi et le dimanche avec les autres jeunes filles du village et de se plaindre comme sa sœur à écouter les fades compliments des campagnards, elle se plongeait dans un coin du canapé d'où elle pouvait embrasser toute la vallée, et s'abandonnait à ses rêveries, ou bien lisait la traduction des Psaumes qui se trouvait dans ses prières, car elle n'avait jamais lu d'autre livre que la traduction de la Bible, dont elle savait seulement prononcer le texte hébraïque.

Il est d'usage en Alsace, — et cet usage date du moyen-âge, — quand un fiancé vient apporter les cadeaux de noces à sa promise, que celle-ci lui tienne le bougeoir et le conduise jusqu'à la porte de la chambre où il doit coucher.

La fiancée est censée être seule. C'est un commencement d'émancipation; mais, excepté chez le bas peuple, elle est toujours surveillée à son insu, soit par la mère, soit par une sœur.

Couronne devait être la surveillante de sa sœur aimée le soir où celle-ci portait la bougie à son futur mari. Sa mère lui disait :

— Couronne, mon bijou, quand ta sœur montera avec le jeune étranger, tu les suivras à pas de loup, et tu appelleras ta sœur si elle tarde à descendre.

Couronne, quoiqu'agée de seize ans, était si innocente, qu'elle ne comprenait pas en quoi elle avait à surveiller sa sœur; et, au lieu de suivre le jeune couple, elle resta au bas de l'escalier prête à se coucher, lorsque, frappée tout à coup d'un bruit éclatant qui ressemblait à un baiser de nourrice, la jeune fille, malgré elle, poussa un cri et s'enfuit.

(La suite au prochain numéro).

Après mis en

Une l qui con de l'évê au parq la popu contre verser cris que expiatio répandu

A qu vérouill mait s' vaient l de tout

Ce n extrait être tra il a été lée d'u tieuses prises p

Il avait cettes a a passé enserra quième on l'a a

Au n Lemaire rieur. e dit, je en effet l'a fait chal-de me out

Un gen C'est en rout de l'ap

Malg une fo Noyon, abords étaient agi d'un a décou quelque et scél de cet l

trois o circons Lema

pâle, e plutô de cru de dur plutô fanfano

Arriv descen cellule dera d dire qu été pris trouve

L'évê que Le il était pour y détent tromp fuir. l après. tumier

Ava supéri Lemai tructio détenu la pris de terr naisse

Vill voitur produ Les c sur lu

Vill Villet Bou inculp indivi

Ent oncle, depuis tion d compl en lu d'orge

A l'é repro s'était savoir crime Jean

danse des d connu d'un aujou

Elle et qui là un sous d times

Las